|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée des Radiocommunications (AR-15)Genève, 26-30 octobre 2015** |  |
| **UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS** |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document RA15/PLEN/1-F** |
| **28 août 2015** |
| **Original: anglais** |

|  |
| --- |
| Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Rapport du directeur |
|  |

# 1 Introduction

Conformément aux dispositions du § 1.6 de la Résolution UIT-R 1-6, le présent Rapport couvre la période qui s'est écoulée depuis la dernière Assemblée des radiocommunications en 2012 (AR-12). Il décrit les activités des six Commissions d'études des radiocommunications, de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (SC), du Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV) et de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC). Les activités de liaison et la coopération avec les deux autres Secteurs ainsi qu'avec d'autres organisations sont brièvement décrites. Il est également fait état des activités se rapportant aux réunions du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) et à la Conférence de plénipotentiaires.

L'appui que le Bureau des radiocommunications (en particulier le rôle du Département des Commissions d'études – SGD) apporte à ces activités est également examiné, tout comme l'environnement financier dans lequel les travaux sont réalisés.

# 2 Suite donnée aux résultats de l'AR-12

L'Assemblée des radiocommunications tenue en 2012 a approuvé 40 Résolutions qui constituent les textes fondamentaux et les directives sur lesquels s'appuient les Commissions d'études pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Les Résolutions UIT-R 4 et 5 décrivent la structure des commissions d'études et leur programme de travail respectif. Ces Résolutions ont servi de base aux travaux des commissions d'études pendant la période d'études 2012‑2015.

La Résolution UIT-R 9 (Liaison et collaboration avec d'autres organisations) reconnaît la nécessité de faciliter la coordination et l'échange d'informations entre l'UIT-R et d'autres organismes, en particulier ceux qui s'occupent de normalisation. Cette Résolution a été modifiée par l'AR-12 dans le but d'énoncer les principes régissant les relations entre l'UIT-R et d'autres organisations, principes qui ont été appliqués par le BR et les commissions d'études pour ces relations.

L'AR‑12 a approuvé plusieurs Résolutions, nouvelles ou révisées, portant sur les travaux des Commissions d'études, par exemple sur les dispositifs à courte portée, la prévision ou la détection des catastrophes et l'atténuation de leurs effets et les opérations de secours, les systèmes de radiocommunication cognitifs, les systèmes de reportage électronique d'actualités de Terre ainsi que la réduction de la consommation d'énergie pour la protection de l'environnement et l'atténuation des effets des changements climatiques. Les Commissions d'études concernées ont dûment tenu compte de ces Résolutions dans leur programme de travail.

S'agissant de la Résolution UIT-R 60, relative à la réduction de la consommation d'énergie pour la protection de l'environnement et l'atténuation des effets des changements climatiques grâce à l'utilisation de technologies et systèmes des radiocommunications/technologies de l'information et de la communication, la Commission d'études 5 a intégré, dans ses rapports et recommandations sur les systèmes mobiles et les normes correspondantes, des considérations relatives aux nouvelles avancées technologiques qui permettront de réaliser des économies d'énergie. Bien qu'aucun produit particulier n'ait été élaboré à ce propos, ce sujet est traité lors de la mise à jour régulière des caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes et des normes, dans le cadre du mandat de la Commission d'études 5. La Commission d'études 6 continue à travailler sur la poursuite de la réduction de la consommation d'énergie liée aux technologies de radiodiffusion, dans le cadre des programmes sur la «radiodiffusion verte» et la «radiodiffusion durable». En juillet 2015, la Commission d'études 6 a approuvé le Rapport UIT-R BT.2385-0 portant sur la réduction de l'impact environnemental des systèmes de radiodiffusion de Terre. La Commission d'études 6 continue de prendre part aux travaux du Groupe spécialisé de la Commission d'études 5 de l'UIT‑T, qui élabore des lignes directrices pour une radiodiffusion durable. Il convient également de noter que d'importantes économies d'énergie ont déjà été réalisées en matière de radiodiffusion, du fait du passage de la radiodiffusion télévisuelle analogique à la radiodiffusion télévisuelle numérique. Cette transition est en cours ou déjà aboutie dans de nombreuses régions du monde.

L'AR-12 a approuvé la nouvelle Résolution UIT‑R 63, relative à l'admission des établissements universitaires, des universités et des instituts de recherche associés à participer aux travaux de l'UIT‑R. En outre, la Conférence de plénipotentiaires (Busan, 2014) a modifié la Résolution 169 (Guadalajara, 2010), en vue de renforcer la participation des établissements universitaires aux travaux de l'Union. En conséquence, les établissements universitaires participant aux activités de l'Union se sont vu accorder l'accès à toute la documentation des commissions d'études et peuvent participer à l'Assemblée des radiocommunications ainsi qu'aux réunions des commissions d'études et des groupes de travail. Conformément au point 5 du *décide* de la Résolution 169 (Rév. Busan, 2014), les établissements universitaires ne doivent pas intervenir dans le processus de prise de décisions, notamment en ce qui concerne l'adoption de Résolutions ou de Recommandations, indépendamment de la procédure d'approbation.

# 3 Travaux préparatoires en vue de la CMR‑15

Les travaux préparatoires des commissions d'études en vue de la CMR‑15 ont été menés dans le cadre de la RPC, conformément à la Résolution UIT-R 2-6.

La première session de la Réunion de préparation de la Conférence de 2015 (RPC15-1) s'est tenue à Genève les 20 et 21 février 2012, en vue d'organiser les études préparatoires pour la CMR-15. Elle a également déterminé les études préparatoires à effectuer pour la CMR suivante. Elle a approuvé une structure pour le rapport de la RPC à la CMR-15 ainsi qu'un processus préparatoire, des méthodes de travail et une structure par chapitre. Elle a en outre nommé pour chaque chapitre un Rapporteur chargé d'aider le Président à gérer l'élaboration et le flux des contributions pour le projet de rapport. Les résultats de la RPC15-1 ont été publiés dans la Circulaire administrative [CA/201](http://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0201) du Bureau des radiocommunications en date du 19 mars 2012.

La RPC15-1 a convoqué la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (en abrégé la Commission spéciale, SC), conformément à la Résolution UIT-R 38-4, et a noté que les activités de cette Commission entraient dans deux catégories:

1) travaux que la RPC, à sa première session, a confiés directement à la Commission spéciale; et

2) tâches liées aux aspects réglementaires des travaux que la RPC, à sa première session, a confiées aux commissions d'études et à leurs groupes de travail.

En outre, la RPC15-1 a noté que les résultats des études de la Commission spéciale devaient être soumis sous forme de contributions aux travaux de la RPC pour l'aider à établir son rapport à l'intention de la CMR concernée.

Les travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-15 ont surtout été menés à bien par les groupes responsables ci-après (énumérés dans l'ordre des Commissions d'études):

**Commission d'études 1**, présidée par M. S. Pastukh (Fédération de Russie), et GT 1B, présidé par M. N. Al-Rashedi (Emirats arabes unis).

**Commission d'études 3**, présidée par M. B. Arbesser-Rastburg (Agence spatiale européenne).

**Commission d'études 4**, présidée par M. C. Hofer (Etats-Unis d'Amérique), GT 4A, présidé par M. J. Wengryniuk (Etats-Unis d'Amérique), et GT 4C, présidé par M. A. Vallet (France).

**Commission d'études 5**, présidée par M. A. Hashimoto (Japon), GT 5A, présidé par M. J. Costa (Canada), et GT 5B, présidé par M. J. Mettrop (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

**Commission d'études 6**, présidée par M. C. Dosch (Allemagne (République fédérale d')).

**Commission d'études 7**, présidée par M. V. Meens (France), GT 7A, présidé par M. R. Beard (Etats-Unis d'Amérique), GT 7B présidé par M. B. Kaufman (Etats-Unis d'Amérique), et GT 7C, présidé par M. E. Marelli (Agence spatiale européenne).

**Groupe d'action mixte 4-5-6-7**, présidé au départ par M. T. Ewers (Allemagne (République fédérale d')), puis par M. M. Fenton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

**Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (SC)**, présidée par M. T. Shafiee (Iran (République islamique d')).

Les textes du projet de rapport de la RPC ont été établis par les groupes responsables désignés par la RPC15-1 et ont été remis par les Présidents de ces groupes aux Rapporteurs chargés des chapitres.

Les travaux ont été coordonnés par le Président de la RPC‑15, en concertation avec l'équipe de gestion de la RPC-15, telle qu'elle est définie aux § 5 et 6 de l'Annexe 1 de la Résolution UIT‑R 2‑6.

Conformément au § 6 de l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 2-6, l'Equipe de gestion de la RPC-15 s'est réunie du 1er au 5 septembre 2014 à Genève. Elle a élaboré le projet de rapport de la RPC, qui a été distribué à tous les Etats Membres ainsi qu'aux Membres du Secteur des radiocommunications (Document CPM15‑2/1).

La Commission spéciale s'est réunie à Genève du 1er au 5 décembre 2014, a examiné les aspects du projet de rapport de la RPC touchant à la réglementation et aux procédures et a établi son rapport à l'intention de la seconde session de la RPC-15, qui a par la suite été distribué à tous les Etats Membres et aux Membres du Secteur des radiocommunications (Document CPM15‑2/2).

La RPC-15 a tenu sa seconde session (RPC15-2) à Genève du 23 mars au 2 avril 2015, sous la présidence de M. Aboubakar Zourmba (Cameroun (République du)) pour examiner le projet de rapport de la RPC ainsi que le rapport de la Commission spéciale, les contributions des Membres de l'UIT et d'autres documents soumis par le Bureau des radiocommunications.

La RPC15-2 a réparti les travaux entre six groupes de travail selon la structure par chapitre qui avait été arrêtée. En outre, un groupe *ad hoc* de la plénière a été constitué, afin d'examiner les contributions relatives à la Résolution 185 (Busan, 2014) – Suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile.

tableAU 4.3-1

Structure du rapport de la RPC15-2

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Groupes de la RPC15-2 | Sujet | (Co-)Président |
| Groupe de travail 1 | Chapitre 1: Questions relatives aux services mobile et d'amateur; Points 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 de l'ordre du jour | Mme C. Cook (CAN)M. C. Glass (USA) |
| Groupe de travail 2 | Chapitre 2: Questions relatives aux services scientifiques; Points 1.11, 1.12, 1.13, 1.14, 9.2 (questions pertinentes) de l'ordre du jour | M. A. Vassiliev (RUS) |
| Groupe de travail 3 | Chapitre 3: Questions relatives aux services aéronautique, maritime et de radiolocalisation; Points 1.5, 1.15, 1.16, 1.17, 1.18 de l'ordre du jour | M. M. Weber (D) |
| Groupe de travail 4.1 | Chapitre 4 (Services par satellite), Sous-Chapitre 4.1: SFS; Points 1.6, 1.7, 1.8, 1.9.1 de l'ordre du jour | M. X. Gao (CHN) |
| Groupe de travail 4.2 | Chapitre 4 (Services par satellite), Sous-Chapitre 4.2: SMS; Points 1.9.2, 1.10 de l'ordre du jour | M. M.A. Nazari (IRN) |
| Groupe de travail 5 | Chapitre 5: Questions réglementaires relatives aux services par satellite; Points 7, 9.1 (questions 9.1.1, 9.1.2, 9.1.3, 9.1.5, 9.1.8), 9.2 (questions pertinentes), 9.3 de l'ordre du jour  | M. K. Al-Awadhi (UAE) |
| Groupe de travail 6 | Chapitre 6: Questions de caractère général; Points 2, 4, 9.1 (questions 9.1.4, 9.1.6, 9.1.7), 9.2 (questions pertinentes), 10 de l'ordre du jour | M. P.N. Ngige (KEN) |
| Groupe ad hoc de la plénière | Contributions relatives au suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile | M. W. Guggi (AUT) |

Depuis la RPC15-2, le rapport de la RPC figure parmi les contributions à la CMR-15 en tant que Document 3.

Le rapport comprend six chapitres qui suivent la structure décrite ci-dessus. En outre, l'Annexe 1 a été ajoutée au rapport, afin de tenir compte des travaux de la RPC, qui a examiné comment traiter la question du suivi des vols à l'échelle mondiale.

Le rapport contient également dans l'Annexe 2 une liste des Recommandations de l'UIT-R, y compris certains projets de Recommandations, nouvelles ou révisées, auxquelles il est fait référence dans le texte du rapport. La version finale de cette liste, qui tiendra compte des décisions de l'Assemblée des radiocommunications de 2015, sera communiquée à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015.

# 4 Activités des commissions d'études

Un compte rendu détaillé des activités de chacune des Commissions d'études et du Comité de coordination pour le vocabulaire pendant la période d'études est donné dans les Documents X/1001 soumis à l'AR-15 (où X représente la Commission d'études concernée).

## 4.1 Recommandations, rapports et manuels

En juillet 2015, environ 250 Recommandations, nouvelles ou révisées, et 150 rapports, nouveaux ou révisés, avaient été approuvés au cours de la période d'études 2012‑2015. Beaucoup de ces Recommandations et rapports résultent d'études associées aux activités de la RPC, même si un grand nombre d'entre eux reflètent les études fondamentales qui structurent les travaux essentiels des commissions d'études. Des Recommandations et des rapports sont en cours d'élaboration pour certains domaines importants:

– harmonisation des dispositifs à courte portée;

– études de propagation relatives à l'affaiblissement dû à la pénétration dans les bâtiments et aux modèles de propagation ainsi qu'aux caractéristiques connexes aux fréquences supérieures (6-100 GHz);

– système d'identification des porteuses pour les transmissions à modulation numérique de stations terriennes du service fixe par satellite utilisées occasionnellement;

– critères de protection applicables aux instruments de recherche et de sauvetage Cospas‑Sarsat dans la bande 406-406,1 MHz;

– évolution technologique des systèmes IMT de Terre pour la période 2015-2020 et au‑delà;

– objectifs et spécifications des systèmes de radiocommunication pour la protection du public et les secours en cas de catastrophe;

– paramètres techniques, caractéristiques opérationnelles et scénarios de déploiement de la radiodiffusion SAB/SAP utilisés dans la production de radiodiffusion;

– détection active au voisinage de 9 GHz;

– caractéristiques et besoins de spectre des systèmes à satellites utilisant des nanosatellites et des picosatellites.

Dix manuels, nouveaux ou révisés, ont été publiés sur les thèmes suivants:

– gestion nationale du spectre;

– évolution des télécommunications mobiles internationales dans le monde;

– application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique;

– orientations pour les discussions bilatérales ou multilatérales sur l'utilisation de la gamme de fréquences 1 350 MHz-43,5 GHz par les systèmes du service fixe;

– communications dans le service de recherche spatiale;

– service d'amateur et service d'amateur par satellite;

– propagation par l'onde de sol;

– radioastronomie;

– radiométéorologie;

– méthodes de prévision de la propagation pour les évaluations des brouillages et les études de partage.

## 4.2 Statistiques concernant les réunions, la documentation et les textes établis sous leur forme finale (version électronique ou version papier)

Les chiffres suivants concernent la période d'études depuis l'AR-12:

– Nombre de documents traités (jusqu'en juin 2015): 23 180

– Nombre de pages traitées (jusqu'en juin 2015): 316 210

– Nombre de réunions: 168

– Nombre de jours de réunion (total): 898

– Nombre de jours pendant lesquels les réunions ont eu lieu (jours de réunions groupées): 440

– Nombre moyen de participants aux réunions des commissions d'études et des groupes de travail: 129

– Nombre de Recommandations approuvées (jusqu'en juin 2015): 254

– Nombre de rapports établis sous leur forme finale (jusqu'en juin 2015): 147

– Nombre de Manuels établis sous leur forme finale (jusqu'en juin 2015): 10

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de réunions et de jours de réunion des commissions d'études et des groupes de travail/groupes d'action associés.

**Nombre de jours de réunion**

**Nombre de réunions**

**Nombre total de réunions et de jours de réunion pour la période d'études 2012-2015**

CS

RPC

Autres

Total

Légende:

CS: Commission spéciale

## 4.3 Salles de réunion

La restructuration des commissions d'études, notamment des Commissions d'études 4, 5 et 6, a entraîné un besoin accru de grandes salles de réunion (pouvant accueillir 100 à 200 personnes environ) pour les réunions ayant lieu en parallèle de celles des grands groupes de travail. Cela a créé des difficultés concernant la programmation des réunions, et il a parfois été nécessaire de louer des salles dans des bâtiments extérieurs, comme le CCV ou le CICG, ou de tenir des réunions en dehors de Genève. Le problème est aggravé du fait, d'une part, de l'augmentation du nombre de réunions prévues par les autres Secteurs et le Secrétariat général et, d'autre part, des délais importants désormais nécessaires pour la réservation de salles dans des bâtiments situés à proximité de l'UIT comme le CICG et le CCV. Pendant la période d'études à venir, il sera peut-être nécessaire de tenir davantage de réunions en dehors de Genève.

## 4.4 Niveau de participation

Par rapport à la période d'études précédente, le niveau global de participation aux travaux de toutes les commissions d'études et de tous les groupes de travail a augmenté de 20% environ en moyenne, malgré la récession économique.

## 4.5 Nombre de documents

Le nombre de documents produits pendant la période d'études considérée, comme le montre la figure ci-après, est d'environ 22% supérieur au nombre de documents produits pendant la période d'études précédente.

**CS**

**RPC**

**Autres**

Légende:

CS: Commission spéciale

## 4.6 Interprétation

Une interprétation dans les six langues officielles est assurée pour les réunions des commissions d'études. Toutes les réunions des groupes de travail se tiennent en anglais seulement.

## 4.7 Processus d'approbation

Pendant la période d'études considérée (jusqu'à septembre 2015), 93% environ des Recommandations nouvelles ou révisées ont été approuvées selon la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS). Trois pourcent ont été approuvées par consultation des Etats Membres après avoir été adoptées à la réunion de la commission d'études concernée et 4% ont été approuvées selon la procédure d'adoption par correspondance après avoir été approuvées par voie de consultation. L'application de la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance pour les Recommandations est devenue systématique dans toutes les commissions d'études.

## 4.8 Méthodes de travail électroniques

Pendant la période d'études considérée, l'outil Sharepoint a été utilisé afin de faciliter l'élaboration de projets de textes pendant les réunions des groupes de travail et des commissions d'études. Cet outil a connu un grand succès et il est largement employé par toutes les commissions d'études et tous les groupes de travail.

Les commissions d'études et les groupes de travail sont désormais passés à un environnement sans papier. L'outil Sharepoint est utilisé pour toutes les réunions tenues en dehors de Genève, qui sont également toutes des réunions sans papier. Cet outil est aussi utilisé entre les réunions par les groupes du Rapporteur/groupes de travail par correspondance pour les discussions, l'organisation de réunions et l'échange de documents.

Un outil de synchronisation de fichiers a été mis en place pour toutes les réunions des commissions d'études et des groupes de travail afin de faciliter l'accès aux versions les plus récentes des documents pendant les réunions.

Afin de faciliter la participation à distance aux réunions de l'UIT-R, les séances plénières des commissions d'études et des groupes de travail sont diffusées en mode audio sur le web grâce au Service de radiodiffusion sur Internet de l'UIT (IBS).

Les participants à distance peuvent prendre une part active aux travaux (par exemple en présentant des contributions) en s'inscrivant au préalable à la réunion et en coordonnant, au moins un mois avant la réunion, leur participation active avec le Conseiller responsable.

Un sous-titrage est désormais assuré pour les séances plénières de toutes les réunions des commissions d'études.

## 4.9 Outils de recherche de textes de l'UIT-R

A sa 19ème réunion, le GCR a invité le Directeur à élaborer une base de données, dans les limites budgétaires existantes, qui permettrait de rechercher des Recommandations UIT-R et de les filtrer par catégorie, par exemple par service(s) de radiocommunication et par bande de fréquences applicable.

Depuis lors, grâce à une contribution volontaire et au concours d'experts de l'Administration japonaise, le dispositif de recherche de la base de données concernant les documents de l'UIT-R a évolué pour s'appliquer aussi aux Recommandations et Questions. Une version est disponible à l'essai sur <https://extranet.itu.int/brdocsearch>. L'objectif est d'améliorer cet outil afin qu'il s'applique également aux résolutions, rapports et manuels de l'UIT-R.

# 5 Questions liées au Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)

Ces questions sont traitées dans le Rapport du Président du GCR (Document AR15/PLEN/7).

# 6 Résultats de la PP-14 présentant un intérêt particulier pour l'Assemblée des radiocommunications

La Conférence de plénipotentiaires de 2014 (PP-14) s'est tenue du 20 octobre au 7 novembre 2014 à Busan (République de Corée), en présence de 2 505 délégués de 171 pays, dont 76 ministres, 36 vice-ministres et 56 ambassadeurs. Les principaux résultats intéressant directement l'UIT‑R peuvent être récapitulés comme suit:

M. François Rancy a été réélu au poste de Directeur du Bureau des radiocommunications.

Les 12 membres ci-après du Comité du Règlement des radiocommunications ont été élus ou réélus:

• Région A: M. R. L. Terán (Argentine) et Mme J. Wilson (Etats-Unis d'Amérique)

• Région B: M. A. Magenta (Italie) et Mme L. Jeanty (Pays-Bas)

• Région C: M. V. Strelets (Fédération de Russie) et M. I. Khairov (Ukraine)

• Région D: M. S. K. Kibe (Kenya) M. S. Koffi (Côte d'Ivoire) et M. M. Bessi (Maroc)

• Région E: M. Y. Ito (Japon), M. N. Bin Hammad (Emirats arabes unis) et M. D. Q. Hoan (Viet Nam)

Pour la première fois depuis 1992, la Conférence n'a apporté aucun amendement à la Constitution et à la Convention de l'UIT.

La Conférence a officiellement adopté le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2016‑2019 et le Plan financier pour la même période, notamment une nouvelle Résolution sur le Programme «Connect 2020», qui présente une vision claire et des objectifs communs pour l'avenir du secteur des TIC, grâce à la définition de nouvelles cibles statistiques mesurables.

Le Plan stratégique pour la période 2016-2019 fixe les objectifs suivants pour l'UIT-R:

R.1 Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace, économique et rapide aux besoins des membres en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables.

R.2 Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité, de l'accessibilité économique et de la rapidité d'exécution du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales.

R.3 Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir-faire dans le domaine des radiocommunications.

**Recettes et dépenses de l'Union pour la période 2016-2019** – La Conférence a adopté la Décision 5, y compris l'Annexe 2, qui comprend une longue liste de mesures visant à réduire les dépenses. Les mesures influant directement sur les travaux de l'UIT-R sont notamment les suivantes:

– mise en évidence et suppression des doubles emplois (et du recoupement des fonctions, des travaux, des ateliers et des séminaires) et centralisation des tâches d'ordre financier et administratif, afin de gagner en efficacité et de tirer profit d'une spécialisation des effectifs;

– invitation au Secrétariat général et aux trois Secteurs de l'Union à réduire le coût de la documentation des conférences et des réunions en organisant des manifestations/réunions/conférences sans papier et en encourageant l'adoption des TIC comme solution de remplacement viable et la plus durable;

– réduction au strict minimum nécessaire de l'impression et de la distribution de publications de l'UIT promotionnelles/ne générant pas de recettes;

– examen des économies possibles en ce qui concerne les services linguistiques (traduction, interprétation) assurés pour les réunions des Commissions d'études et les publications, sans préjudice des objectifs énoncés dans la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014);

– évaluation et utilisation d'autres méthodes de traduction susceptibles de faire baisser le coût des traductions tout en maintenant, voire en améliorant, la qualité actuelle et la précision de la terminologie des télécommunications/TIC;

– examen du nombre de réunions des commissions d'études et de leur durée, en vue de réduire leurs coûts ainsi que ceux afférents à d'autres groupes;

– limitation à trois jours par an, au maximum, des réunions des groupes consultatifs avec interprétation;

– examen de la possibilité, compte tenu du numéro 145 de la Convention, de recourir à toute une série de méthodes de travail électroniques, afin de réduire le cas échéant le coût, le nombre et la durée des réunions du Comité du Règlement des radiocommunications dans l'avenir et de ramener, par exemple, de 4 à 3 le nombre de réunions par année calendaire;

– suppression, dans toute la mesure possible, de la télécopie et du courrier postal traditionnel pour les communications entre l'Union et les Etats Membres et remplacement par les méthodes de communication électronique modernes;

– appel aux Etats Membres à réduire au strict minimum le nombre de questions devant être examinées par les CMR.

**Accès à la documentation** – La PP-14 a également décidé de rendre tous les documents de travail et les documents finals de toutes les conférences et assemblées de l'Union accessibles au public à compter du début de 2015, «sauf dans les cas où la divulgation risque de causer à des intérêts publics ou privés légitimes un préjudice que ne sauraient justifier les avantages de l'accessibilité». L'accès public à tous les documents de travail et tous les documents finals n'englobe pas les documents des Commissions d'études, qui feront l'objet d'une politique en la matière devant être approuvée par le Conseil.

**Planification des conférences et réunions de l'Union** – La Conférence a décidé qu'il ne devrait y avoir qu'une grande conférence de l'UIT par an. La prochaine AR/CMR se tiendra en 2019.

**Admission d'établissements universitaires à participer aux travaux de l'Union** – La PP-14 a modifié la Résolution 169, afin de permettre aux établissements universitaires de participer aux travaux des trois Secteurs de l'UIT. A cet égard, une catégorie de membre concernant uniquement les établissements universitaires remplace les anciennes catégories de membres propres à chaque Secteur (Résolution 169 révisée). Une contribution financière de 3 975 CHF pour les établissements universitaires issus des pays développés et de 1 987,50 CHF pour les établissements universitaires issus des pays en développement donne accès à la participation aux travaux des trois Secteurs.

En outre, les établissements universitaires doivent également être invités à participer à d'autres conférences, ateliers et activités de l'Union à l'échelle mondiale et régionale, à l'exception des Conférences de plénipotentiaires, des conférences mondiales des radiocommunications, des conférences mondiales des télécommunications internationales et du Conseil de l'UIT, conformément au règlement intérieur des différents Secteurs et compte tenu des résultats de l'examen effectué conformément à la Résolution 187 (Busan, 2014). En conséquence, il est proposé que les établissements universitaires membres soient invités à participer à la prochaine Assemblée des radiocommunications.

Enfin, en vertu de la Résolution 169 (Rév. Busan, 2014), l'Assemblée des radiocommunications, l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications et la Conférence mondiale de développement des télécommunications doivent confier à leurs groupes consultatifs respectifs la tâche de continuer à étudier si d'éventuelles mesures ou dispositions additionnelles autres que celles visées dans les résolutions et recommandations pertinentes des assemblées et de la conférence précitées doivent être prévues, afin de faciliter cette participation, et d'adopter ces modalités, si elles le jugent nécessaire, et de présenter au Conseil un rapport sur les résultats par l'intermédiaire des Directeurs des Bureaux.

**Suivi des vols à l'échelle mondiale pour l'aviation civile** – Par sa Résolution 185 (Busan, 2014) la Conférence a décidé de charger la CMR-15, conformément au numéro 119 de la Convention de l'UIT, d'inscrire d'urgence à son ordre du jour la question du suivi des vols à l'échelle mondiale, y compris, s'il y a lieu et conformément aux pratiques suivies par l'UIT, divers aspects de cette question, compte tenu des études de l'UIT-R, et de charger le Directeur du Bureau des radiocommunications d'élaborer un rapport spécial sur la question, comme indiqué dans le *décide* de cette Résolution, pour examen par la CMR-15. Ce rapport a été soumis à la CMR-15 en tant que Document 5.

**Renforcement du rôle de l'UIT en ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales** – Par sa Résolution 186 (Busan, 2014), la PP-14 a décidé d'encourager la diffusion des informations, le renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne l'utilisation et le développement des systèmes/réseaux de radiocommunication par satellite, en vue, notamment, de réduire la fracture numérique et d'améliorer la fiabilité et la disponibilité des systèmes/réseaux à satellite susmentionnés. Elle a également chargé le Directeur du BR d'encourager l'accès aux informations relatives aux installations de contrôle des systèmes à satellites, à la demande des administrations concernées, pour résoudre les cas de brouillages préjudiciables conformément à l'Article 15 du Règlement des radiocommunications, et de continuer de prendre des mesures pour tenir à jour une base de données sur les cas de brouillages préjudiciables signalés conformément aux dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications, après consultation des Etats Membres concernés.

**Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union** – La PP-14 a approuvé une nouvelle Résolution, à savoir la Résolution 191 (Busan, 2014), qui a pour objet de veiller à ce qu'une stratégie de coordination et de coopération soit élaborée, afin de garantir l'efficacité et l'efficience des efforts dans les domaines intéressant les trois Secteurs de l'UIT, de manière à éviter tout chevauchement d'activité et à optimiser l'utilisation des ressources.

# 7 Assistance fournie aux Etats Membres

## 7.1 Assistance fournie aux administrations des pays en développement

Entre la CMR-12 et la CMR-15, le Bureau a fourni une assistance aux administrations des pays en développement à plus de 40 occasions, dans les domaines suivants:

– soutien des activités de gestion du spectre au niveau national, compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement réglementaire (voir la Résolution 7 (Rév.CMR-03)) et fourniture d'une assistance technique dans le domaine des radiocommunications spatiales (Résolution 15 (Rév.CMR-03)); à cette fin, des missions ont été effectuées, à la demande des administrations, ou dans le cadre de missions spéciales organisées conjointement avec le BDT, et des experts du BR ont participé à des séminaires régionaux organisés par le BDT ou des organisations régionales pour fournir des moyens de renforcement des capacités. En outre, des bourses ont été octroyées à des experts d'administrations des pays les moins avancés, pour leur permettre d'assister aux séminaires et ateliers du BR consacrés aux radiocommunications. Plusieurs experts d'administrations ont par ailleurs bénéficié, à titre individuel ou collectif, d'une formation en cours d'emploi sur les procédures réglementaires en matière de radiocommunications au siège de l'UIT;

– participation aux réunions des groupes de coordination régionaux, conformément à l'Article 12 du Règlement des radiocommunications;

– fourniture d'une assistance concernant la gestion des fréquences à long terme et les attributions au large bande mobile (IMT);

– fourniture d'avis et d'une assistance technique pour le passage à la radiodiffusion télévisuelle numérique et la répartition du dividende numérique.

## 7.2 Assistance aux groupes régionaux

Entre la CMR-12 et la CMR-15, suite à des demandes d'assistance des Groupes régionaux UAT et ASMG concernant l'application des décisions de la CMR‑07 et de la CMR-12 relatives à l'attribution des bandes des 700 et des 800 MHz, le Bureau a fourni des avis techniques spécialisés ainsi que le logiciel correspondant, pour permettre aux administrations membres de l'UAT et de l'ASMG de planifier des canaux additionnels dans la bande de fréquences 470‑694 MHz, en vue du passage à la radiodiffusion télévisuelle numérique et de l'attribution de ces bandes au service mobile.

En outre, le Bureau a offert son assistance pour la coordination des fréquences entre les administrations de petits groupes de pays.

### 7.2.1 Assistance à l'UAT

Le processus de coordination a été engagé à la suite de deux Sommets des ministres africains organisés par l'UAT à Nairobi (décembre 2011) et à Accra (septembre 2012), en présence de 47 pays d'Afrique subsaharienne. Ce processus, qui s'est échelonné sur une période de 18 mois, a donné lieu à des débats prolongés et a comporté une analyse de compatibilité technique des fréquences, sur la base des recommandations de l'UAT adoptées à Bamako en mars 2012. A cette occasion, 33 itérations de compatibilité ont été effectuées, à partir des besoins soumis par les administrations.

Pour permettre aux administrations participantes de procéder à une coordination aux niveaux bilatéral et multilatéral, l'UAT, avec le concours de l'UIT, a organisé trois réunions de planification et de coordination, qui se sont tenues respectivement à Bamako, Kampala et Nairobi.

En moyenne, 97,37% des besoins ont été satisfaits. A la date d'élaboration du présent rapport, 89% des administrations membres de l'UAT avaient modifié avec succès le Plan GE06 conformément aux accords conclus.

### 7.2.2 Assistance à l'ASMG

Le processus de coordination entre les pays membres de l'ASMG a été engagé en application d'une recommandation adoptée suite à la 35ème réunion de la Commission permanente de la Ligue arabe pour les télécommunications et l'information (Le Caire, 4 et 5 mars 2014), en présence de 17 Administrations d'Etats arabes (exception faite des pays arabes faisant également partie de l'UAT).

Le processus s'est échelonné sur une période de 11 mois, au cours desquels les critères de coordination et les besoins de fréquences ont été définis dans la bande 470-694 MHz, compte tenu des recommandations formulées par l'ASMG (Dubaï, 2014). Vingt‑sept itérations en tout ont été effectuées aux fins de l'analyse de compatibilité, à partir des besoins soumis par les administrations. Afin de faciliter la coordination bilatérale et multilatérale, trois réunions ont été organisées successivement à Dubaï, Hammamet et Marrakech.

En moyenne, 76,87% des besoins ont été satisfaits. A la date d'élaboration du présent rapport, les administrations membres de l'ASMG procédaient à la modification du Plan GE06 conformément aux accords conclus concernant les canaux. La coordination se poursuit actuellement avec plusieurs administrations hors du cadre de l'ASMG. Il est nécessaire de faire en sorte que les modifications correspondantes puissent être apportées au Plan GE06.

### 7.2.3 Assistance à la CITEL

A la suite de l'élaboration par le BR d'outils en ligne pour les examens techniques relevant du Plan RJ81, le BR a dispensé une formation à distance concernant l'utilisation de ces outils à la demande de la CITEL.

## 7.3 Assistance à d'autres groupes de pays

En mars 2013 et novembre 2014, le Bureau a accueilli, au siège de l'UIT à Genève, deux réunions de coordination des fréquences au niveau sous­régional, en présence des Administrations de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Emirats arabes unis, de l'Iran, du Koweït, du Sultanat d'Oman et du Qatar. Ces réunions ont permis aux administrations concernées de conclure deux accords, à savoir:

– dispositions visant à limiter les effets de débordement par-delà les frontières ainsi que les brouillages préjudiciables causés au service mobile;

– mécanisme de coordination du service de radiodiffusion sonore en ondes métriques.

L'application de ces accords a permis une nette amélioration de la coordination des fréquences utilisées par les services mobiles.

Du 29 septembre au 1er octobre 2014, le Bureau a accueilli, à Genève, une réunion de coordination entre les Administrations de l'Egypte, d'Israël, du Liban, de la Palestine et de la Syrie sur la planification des fréquences attribuées à la radiodiffusion télévisuelle numérique dans la bande 470‑694 MHz. A cette occasion, les participants se sont mis d'accord sur l'adoption de certains critères techniques régissant la coordination des fréquences, par exemple sur une marge limite de brouillage entre Israël et les pays arabes.

## 7.4 Traitement des cas de brouillages préjudiciables

**7.4.1 Aperçu général**

En application des procédures prévues à l'Article 15 du Règlement des radiocommunications, le Bureau a traité dans les plus brefs délais tous les cas de brouillage préjudiciable qui lui avaient été signalés, notamment lorsqu'ils portaient sur des services ayant trait à la sécurité de la vie humaine. Chaque cas signalé est normalement traité par le Bureau dans les 48 heures qui suivent sa réception. A plusieurs reprises, il a été demandé au Bureau de fournir une assistance pour déterminer la source du brouillage; cette assistance a été fournie en collaboration avec les stations de contrôle des émissions des Etats Membres. Quelques cas ont été soumis au Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), à la demande d'administrations dont les services avaient été brouillés. Dans certains cas, le Bureau a reçu une déclaration de la part d'administrations affectées, indiquant que les cas avaient été résolus. On trouvera dans le Tableau 7.4.1-1 des données statistiques sur les systèmes de Terre, et dans le Tableau 7.4.1-2 des données statistiques sur les cas concernant les services spatiaux.

TableAU 7.4.1-1

Données statistiques concernant le traitement des cas de brouillages préjudiciables
ayant des incidences sur les services de Terre

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015[[1]](#footnote-1) |
| Nombre de cas soumis au BR pour information | 23 | 31 | 53 | 32 |
| Cas d'assistance fournie aux administrations | 20 | 18 | 26 | 13 |

TableAU 7.4.1-2

Données statistiques concernant le traitement des cas de brouillages préjudiciables
ayant des incidences sur les services spatiaux

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015(jusqu'au 30 juin) |
| Nombre de cas soumis au BR pour information (numéro 15.41 du RR) | 25 | 20 | 9 | 9 |
| Cas de demande d'assistance au BR relevant du numéro 13.2 du RR | 22 | 9 | 7 | 3 |

NOTE – Un cas peut être associé à une ou plusieurs occurrences de brouillages préjudiciables à court terme ou à long terme.

On trouvera dans l'Annexe 2 du présent rapport une analyse approfondie de la situation actuelle ainsi que des mesures et initiatives prises actuellement par l'UIT, ainsi qu'un aperçu des faits nouveaux survenus qui contribuent à la prévention et au règlement des cas de brouillages préjudiciables ayant des incidences sur les services spatiaux.

### 7.4.2 Evolution de la situation concernant des cas particuliers de brouillages préjudiciables

#### 7.4.2.1 Brouillages préjudiciables causés au service de radiodiffusion cubain dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques

Entre la CMR-12 et mai 2013, l'Administration cubaine a continué de soumettre des rapports sur plusieurs cas de brouillages préjudiciables de longue date causés au service de radiodiffusion sonore et télévisuelle cubain par des émissions provenant de stations à bord d'un aéronef relevant de la responsabilité de l'Administration des Etats-Unis.

Ces cas ont été inscrits à l'ordre du jour des réunions du RRB et traités par le Comité jusqu'à la 63ème réunion du RRB (juin 2013).

Le Bureau précise qu'il n'a reçu aucune plainte de la part de l'Administration cubaine concernant des brouillages préjudiciables depuis mai 2013.

#### 7.4.2.2 Brouillages préjudiciables causés par l'Italie au service de radiodiffusion sonore et télévisuelle des pays voisins

Lors de sa 13ème séance plénière, la CMR-12 a décidé d'inviter le Directeur du BR à continuer de suivre de près la situation des nombreux cas de brouillages préjudiciables de longue date causés par l'Italie aux services de radiodiffusion (sonore et télévisuelle) des pays voisins et de soumettre des rapports sur l'évolution de la situation au RRB ainsi qu'à la CMR-15.

A la demande du RRB, le Directeur du Bureau et le Chef du Département des services de Terre ont rencontré à deux reprises les autorités italiennes et les opérateurs de radiodiffusion de l'Italie en 2014, afin d'évaluer la situation et d'étudier les solutions envisageables.

L'Administration italienne s'est engagée à résoudre les problèmes de brouillage, tant du point de vue juridique et réglementaire que du point de vue technique et opérationnel.

Une loi a été adoptée en vue de mettre fin à l'utilisation, par les réseaux de télévision, des fréquences particulières sur lesquelles sont observés les cas de brouillages préjudiciables les plus critiques pour la radiodiffusion télévisuelle dans les pays voisins, et un nouveau plan de fréquences a été élaboré par l'Italie afin de trouver des canaux appropriés.

En vertu d'un décret associé à cette loi, publié le 6 juin 2015, des enchères inversées ont été organisées et les radiodiffuseurs concernés de l'Italie ont pu demander une indemnisation et/ou ont fait cesser les émissions des stations de radiodiffusion télévisuelle concernées à l'origine des brouillages préjudiciables.

La situation en matière de brouillages devrait progressivement s'améliorer après la fin de l'année 2015, une fois terminé le processus d'enchères inversées, pour lequel un budget de 50,8 millions d'euros a été adopté pour 2015, conformément à la loi.

L'Italie n'a signalé aucune mesure concrète concernant le règlement des cas de brouillages préjudiciables causés aux services de radiodiffusion sonore. Le règlement définitif de cette question prendra encore un certain temps.

Le Bureau publie sur le site web de l'UIT, à l'adresse: <http://www.itu.int/md/R11-MMHI-SP/en>, tous les rapports connexes sur le contrôle des émissions et les rapports de brouillage qu'il reçoit périodiquement.

#### 7.4.2.3 Brouillages préjudiciables entre le service mobile par satellite et le service de radioastronomie dans la bande 1 610,6-1 613,8 MHz

Le Bureau a été informé que des brouillages préjudiciables étaient causés à des stations de radioastronomie fonctionnant à titre primaire dans la bande 1 610,6-1 613,8 MHz par des rayonnements non désirés provenant d'un réseau à satellite non OSG du service mobile par satellite fonctionnant dans la bande 1 618,25-1 626,5 MHz (espace vers Terre) à titre secondaire. Toutefois, le Bureau n'a reçu à ce jour aucune demande d'assistance conformément aux dispositions de la Section I de l'Article 13.

Les numéros 5.149 et 5.372 disposent respectivement ce qui suit: «En assignant des fréquences aux stations des autres services auxquels les bandes: …, 1 610,6-1 613,8 MHz, … sont attribuées, les administrations sont instamment priées de prendre toutes les mesures pratiquement réalisables pour protéger le service de radioastronomie contre les brouillages préjudiciables.» et «Les stations du service de radiorepérage par satellite et du service mobile par satellite ne doivent pas causer de brouillage préjudiciable aux stations du service de radioastronomie qui utilisent la bande 1 610,6‑1 613,8 MHz (le numéro 29.13 s'applique)».

En outre, le numéro 29.11 stipule ce qui suit: «En assignant des fréquences à des stations dans d'autres bandes, les administrations sont instamment priées, dans la mesure pratiquement possible, de tenir compte de la nécessité d'éviter les rayonnements non essentiels susceptibles de causer des brouillages préjudiciables au service de radioastronomie exploité conformément au présent Règlement»; les règles régissant le règlement des brouillages préjudiciables en pareil cas sont énoncées dans les dispositions du numéro 4.6 du Règlement des radiocommunications, libellé comme suit: «Pour le règlement des cas de brouillages préjudiciables, le service de radioastronomie est traité comme un service de radiocommunication. Cependant, vis-à-vis des émissions des services fonctionnant dans d'autres bandes, il bénéficie du même degré de protection que celui dont bénéficient ces services les uns vis-à-vis des autres.».

Afin de résoudre ce problème, le Bureau a encouragé les administrations concernées à coopérer, à faire preuve du maximum de bonne volonté et à fournir une assistance mutuelle, en prenant note également des Recommandations pertinentes de l'UIT-R, afin de limiter les brouillages causés par d'autres services au service de radioastronomie (numéro 29.13).

# 8 Coopération

## 8.1 Coopération avec l'UIT‑D

Le BR continue de s'employer à informer les membres de l'UIT et à leur prêter une assistance, en particulier dans les pays en développement, pour l'examen des sujets se rapportant à des questions de radiocommunication. A cette fin, le BR organise un certain nombre d'ateliers, de séminaires et de réunions sur des questions se rapportant au spectre des fréquences ou y participe, et d'activités en matière de renforcement des capacités. Il mène à bien ces activités en collaboration étroite avec le BDT, les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT et les organisations internationales ou les autorités nationales concernées.

### 8.1.1 GSR

Conscient de l'importance de la fourniture d'une assistance spécialisée aux Etats Membres, le BR continue de mettre à la disposition du BDT des compétences techniques sur les aspects relatifs à la gestion du spectre, à la radiodiffusion numérique et au dividende numérique. Le BR a contribué aux éditions de 2012, 2013, 2014 et 2015 du Colloque mondial des régulateurs (GSR) de l'UIT, en organisant des sessions relatives à la gestion du spectre et en y participant.

### 8.1.2 Enquête sur les TIC et portail «L'œil sur les TIC»

Le portail «L'œil sur les TIC», et l'enquête qui lui est associée, constituent un outil essentiel pour collecter des données auprès des administrations sur des paramètres clés relatifs aux TIC. Le BDT suit chaque année l'évolution de ces données et présente les résultats de ses observations de manière intelligible sur le portail consacré aux statistiques. Afin de tirer parti de la plate-forme existante, à savoir le portail «L'œil sur les TIC», le BR a collaboré avec le BDT afin de développer l'enquête actuelle et d'y intégrer un chapitre sur des données essentielles axées sur le spectre (enchères, plafonnement, technologies mobiles/normes applicables au service mobile, octroi de licences pour l'exploitation du spectre). Le chapitre consacré au spectre a été élaboré par le BR et publié pour la première fois en 2013 dans l'enquête sur les TIC.

### 8.1.3 Programme de formation à la gestion du spectre (SMTP)

Le BR participe activement, depuis 2013, à un projet commun avec le BDT visant à créer un programme de formation à la gestion du spectre (SMPT). Les différentes phases de ce projet – conception, élaboration de ressources didactiques et examen par les pairs – ont été menées à bien, et l'essai pilote est en cours de mise en œuvre et d'évaluation.

Des liens étroits ont été maintenus avec le BDT dans le cadre de travaux présentant un intérêt commun pour l'UIT-D et l'UIT-R. Le BR a participé aux réunions pertinentes des Commissions d'études et des Groupes du Rapporteur de l'UIT-D et du GCDT, lorsque les activités de liaison portaient sur des thèmes comme la gestion du spectre, la radiodiffusion numérique, le passage de l'analogique au numérique, le passage aux IMT et la mise en œuvre des IMT et les technologies d'accès hertzien large bande. L'examen de ces questions vient s'ajouter à la collaboration mise en place au titre de la Question 9-3/2 de l'UIT-D, aux termes de laquelle il est demandé de recenser les sujets d'étude au sein de l'UIT-R (et de l'UIT‑T) dont on estime qu'ils intéressent particulièrement les pays en développement.

En réponse à des demandes du BDT, des experts de l'UIT-R et du BR ont participé à des séminaires et ateliers de l'UIT organisés par l'UIT-D (voir le § 7.1). Dans le cadre de la Résolution UIT-R 11-4 (Perfectionnement du système de gestion du spectre pour les pays en développement), le BR a participé à la conception et au test du logiciel SMS4DC (Système de gestion du spectre pour les pays en développement) ainsi qu'à la formation à l'utilisation de ce logiciel et a donné des avis sur l'utilisation des Recommandations pertinentes de l'UIT-R. En outre, la Commission d'études 1 de l'UIT-R a continué de collaborer étroitement avec les Commissions d'études de l'UIT-D dans le cadre des études sur l'utilisation du spectre conformément à la Résolution 9 de l'UIT-D.

En 2013, le BR a élaboré, conjointement avec le BDT, un Rapport de l'UIT sur le dividende numérique. A ce titre, la Commission d'études 1 de l'UIT-R a depuis établi, et dernièrement adopté, un rapport de l'UIT-R sur cette question.

L'élaboration de Manuels est toujours considérée comme un aspect essentiel du travail des Commissions d'études, compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins des pays en développement. A cet égard, des Manuels, nouveaux ou révisés, ont été élaborés sur les questions suivantes: contrôle du spectre, informations sur la propagation des ondes radioélectriques pour la conception des liaisons de Terre point à point, services d'amateur et d'amateur par satellite, passage aux systèmes IMT-2000 et utilisation du spectre radioélectrique pour la météorologie: surveillance et prévisions concernant le climat, le temps et l'eau.

## 8.2 Coopération avec l'UIT-T

Outre les changements climatiques et les communications d'urgence, diverses questions présentent un intérêt mutuel pour l'UIT-R et l'UIT-T, notamment les IMT à l'horizon 2020, les effets de l'exposition des personnes aux fréquences radioélectriques, les systèmes de télécommunication à courants porteurs en ligne, les systèmes de transport intelligents, la politique commune en matière de brevets et les droits de propriété intellectuelle et l'accessibilité des supports audiovisuels.

La CE 6 a constitué un nouveau Groupe du Rapporteur intersectoriel (GRI) sur les systèmes de radiodiffusion large bande intégrés (IBB), en plus des deux GRI actuels sur l'accessibilité des supports audiovisuels (GRI-AVA) et les évaluations de la qualité audiovisuelle (GRI-AVQA).

Il reste nécessaire d'établir une coordination étroite sur les diverses questions actuellement examinées par l'UIT-T qui empiètent sur des questions de radiocommunication, afin de réduire les risques de double emploi et de chevauchement des travaux menés par les deux Secteurs.

## 8.3 Coopération avec les organisations internationales et régionales

Comme par le passé, le Bureau a maintenu une coopération étroite avec de nombreuses organisations internationales ou régionales, avec les objectifs suivants: 1) encourager le dialogue entre organismes ayant des intérêts communs; 2) faciliter la coordination afin de mieux préparer des manifestations comme les CMR; et 3) tenir l'UIT-R informé des activités pertinentes menées par d'autres organisations afin de faciliter la planification des programmes de travail.

Le BR continue de travailler en coopération étroite avec les organisations internationales ou régionales s'occupant de l'utilisation du spectre (APT, ASMG, UAT, CEPT, CITEL et RCC) ou, plus généralement, de l'utilisation des services de radiocommunication (ICTO, ITSO, ESOA, GVF, GSMA, UER, par exemple), en organisant et en faisant mieux connaître des manifestations destinées à renforcer les capacités concernant l'utilisation du RR, y compris les séminaires WRS et RRS, comme indiqué au § 7, et en y participant.

Conformément à la Résolution UIT-R 9-4, la liaison a été renforcée avec plusieurs autres organisations de normalisation. A titre d'exemple, un mémorandum d'accord a été élaboré entre l'UIT et l'ARIB, la CCSA, la TTA et le TTC, afin d'harmoniser les activités de normalisation, et les mémorandums d'accord existants entre, d'une part, l'UIT-R et l'UIT-T et, d'autre part, l'ETSI, ont été réexaminés en vue d'être regroupés dans un seul et même mémorandum d'accord UIT/ETSI.

Une attention particulière continue d'être accordée aux activités du Groupe de collaboration pour la normalisation mondiale (GSC), auxquelles l'UIT-R/BR et l'UIT-T/TSB ont contribué chaque année, et l'UIT a organisé la réunion du GSC en juillet 2015. La participation aux projets de partenariat 3G et aux travaux de l'IEEE s'est poursuivie, compte tenu de l'importance et de l'intérêt de ces projets et travaux pour les travaux de la Commission d'études 5. Parmi les autres domaines importants de liaison avec les activités des Commissions d'études figurent la liaison avec l'Organisation météorologique mondiale (par le biais de la CE 7), avec le CISPR (par le biais de la CE 1), avec l'Organisation mondiale de la santé (par le biais des CE 3 et 6), avec le Groupe de coordination des fréquences spatiales (par le biais de la CE 7) et avec l'Union européenne de radio-télévision (par le biais des CE 3 et 6).

Le BR a assuré la liaison et coopéré avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra‑atmosphérique des Nations Unies (UN-COPUOS), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale des télécommunications mobiles par satellite (IMSO), l'Organisation internationale des télécommunications par satellite (ITSO), COSPAS-SARSAT, le CICR et l'OACI en ce qui concerne l'application des textes de l'UIT ayant valeur de traité. Des experts du BR ont également participé à diverses réunions de ces organisations.

Le BR a également assuré la liaison et coopéré avec l'OMI, l'OMM, la CEPT, la CITEL, l'APT, l'ASMG, l'UAT, la RCC, l'UER, l'ABU, l'ASBU et les Unions de radiodiffusion mondiales pour préparer efficacement la CMR-15. La liaison et la coopération ont été également maintenues avec la CEI, l'ISO, l'ETSI et l'IEEE.

# 9 Département des commissions d'études

## 9.1 Ressources humaines

A la fin de la période d'études, le Département des Commissions d'études du BR comptait au total six conseillers, un ingénieur et sept assistants, outre le Chef du Département et son assistante personnelle. Le BR/IAP (Département informatique, administration et publications) apporte lui aussi un appui aux activités des Commissions d'études en ce qui concerne la logistique des réunions, l'expédition des documents, et l'édition des textes avant leur publication.

Avec ce niveau de ressources, le Département des Commissions d'études a parfois eu des difficultés à fournir l'appui requis dans les domaines suivants:

• traitement des documents pendant les périodes chargées des réunions groupées, en particulier lorsque des réunions se tiennent simultanément à Genève et à l'extérieur;

• au niveau professionnel, en particulier pour les grandes Commissions d'études comportant de nombreux groupes subordonnés et se réunissant fréquemment.

## 9.2 Appui fourni aux membres

Pendant la période d'études, les participants aux travaux des Commissions d'études de l'UIT‑R ainsi que les fonctionnaires du BR ont continué de répondre aux demandes d'informations et d'avis sur des questions techniques liées aux travaux des commissions d'études. Ces questions se rapportent souvent aux problèmes que rencontrent certains Membres des pays en développement pour trouver des textes particuliers de l'UIT-R ou des explications sur les informations qui y figurent. Une assistance a également été fournie sous la forme d'exposés, lors de séminaires ou d'ateliers.

# 10 Situation financière

Compte tenu de la situation financière de l'UIT au cours de la période d'études, des efforts continus ont été réalisés pour mettre en œuvre les méthodes de travail des Commissions d'études de la manière la plus efficace possible. Ces mesures concernaient deux grands domaines: les réunions et la documentation. A cet égard, la durée et la fréquence des réunions ont été évaluées compte tenu des programmes de travail prévus, et les réunions sont désormais systématiquement organisées sans papier. Certains nouveaux services tels que la diffusion sur le web ou le sous-titrage pendant les réunions ont entraîné une hausse des dépenses diverses et des dépenses en interne.

Un état financier des dépenses des commissions d'études à la fin du mois de septembre 2015 est présenté en pièce jointe.

Pièce jointe

Dépenses des commissions d'études

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Commissions d'études 1, 3, 4, 5, 6, 7 RPC et CS | 2012-2013 (x 1 000 CHF) | 2014-2015(x 1 000 CHF) | Total de 2012 à septembre 2015(x 1 000 CHF) |
| Dépenses de personnel | 323 | 693 | 1 016 |
| Autres dépenses de personnel | 4 | 22 | 25 |
| Frais de mission | 33 | 18 | 51 |
| Services contractuels | 15 | 29 | 44 |
| Location et entretien des locaux et des équipements | 30 | 88 | 118 |
| Matériels et fournitures | 14 | 67 | 81 |
| Services publics et services intérieurs | 85 | 56 | 141 |
| Divers | – | 2 | 2 |
| **Total** | **503** | **973** | **1 477** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Cette colonne comprend les cas soumis jusqu'à la fin du mois de juin 2015. [↑](#footnote-ref-1)